

Annexe C

Directives pour la mise en place d'un réseau de laboratoires de santé publique pour la lutte contre le choléra

But

- Mettre en place un système de contrôle de routine pour confirmer la présence de *V. cholerae* O1 et O139.
- Suivre les profils de sensibilité aux antimicrobiens des souches de *V. cholerae* testés sur l'ensemble du pays.
- Fournir un retour d'informations pour mettre au point une politique de traitement à base d'antimicrobiens contre le choléra.

Généralités

Des données exactes sont nécessaires pour confirmer la présence de *V. cholerae* en cas de flambée de cas de diarrhées ressemblant au choléra. De plus, des données sur les profils de sensibilité aux agents antimicrobiens chez les souches de *V. cholerae* provenant de l'ensemble du pays sont nécessaires pour formuler une politique efficace de traitement à base d'agents antimicrobiens. On trouvera ci-après l'ébauche d'un système pouvant être mis en place grâce à des laboratoires régionaux et des laboratoires de référence chargés de ces activités. Les laboratoires des différents niveaux auront diverses responsabilités concernant la collecte et le transport des échantillons ainsi que l'identification et la confirmation des isoléments et le retour des informations et des résultats aux niveaux appropriés. Les rôles et les responsabilités de chaque niveau sont donnés ci-dessous ainsi que les produits de base nécessaires pour réaliser ces activités. Une liste complète des fournitures nécessaires se trouve en Annexe A.

A. Surveillance

La surveillance en laboratoire comprend deux parties :

- Confirmation initiale de l'épidémie
- Surveillance continue de la sensibilité aux antimicrobiens chez les souches de *V. cholerae*.

1. Confirmation initiale de la flambée de cas

Dans les régions où il n'existe pas de fréquentes flambées de cas, on soupçonnera le choléra si un patient âgé de plus de 5 ans est gravement déshydraté ou s'il meurt suite à une diarrhée aqueuse aiguë ou encore si on assiste soudainement à une augmentation du nombre quotidien de patients atteints de diarrhée aqueuse aiguë. Dans une telle situation, procéder à l'envoi de 5 à 10 échantillons de selles à un laboratoire régional en vue de la confirmation.

Les aspects spécifiques de la collecte et du transport des selles sont donnés au chapitre 2 et dans la publication de l'OMS intitulée « Directives pour la lutte contre le choléra. » Un exemple de fiche de données à faire parvenir avec l'échantillon de selles se trouve en Annexe F.

Une fois la flambée de cas confirmée, il n'est pas nécessaire d'obtenir d'autres échantillons de patients. Le diagnostic pour le traitement peut être fait en fonction de critères cliniques supplémentaires. En effet, le recueil et l'examen d'un nombre excessif d'échantillons de selles peuvent obérer les ressources d'un laboratoire.

Dans les régions où l'on sait que le choléra est présent, cette activité de confirmation de flambée de cas n'est pas nécessaire.

2. Surveillance de la sensibilité aux antimicrobiens chez les souches de *V. cholerae*

Les laboratoires régionaux des zones affectées par le choléra enverront trimestriellement 10 à 20 isollements de *V. cholerae* dans un laboratoire de référence pour déterminer le profil de résistance aux agents antimicrobiens. Les laboratoires des districts des régions touchées devraient envoyer suffisamment d'échantillons au laboratoire régional afin d'obtenir ce nombre pour l'envoyer au laboratoire de référence pour confirmation. Un échantillon représentatif des isollements provenant de chaque laboratoire de référence (10 à 20 au total) doit être envoyé périodiquement à un laboratoire de référence international pour confirmer le profil de résistance aux antimicrobiens et pour la réalisation d'études supplémentaires, par exemple, l'électrophorèse en champ pulsé (PFGE) ou d'autres études moléculaires. Des arrangements seront pris par le biais de l'OMS en vue d'envoyer régulièrement ces isollements à un laboratoire de référence international.

B. Rôles des laboratoires de district, régionaux et de référence

1. Niveau district

Quand une flambée de cas se déclenche, il faut la confirmer en collectant entre 5 à 10 échantillons de selles et en les envoyant au laboratoire régional pour confirmer la présence de *V. cholerae*. Le matériel de base nécessaire au niveau de district pour collecter les échantillons est le suivant :

- Milieu de transport Cary-blair (ou autre) dans des tubes
- Écouvillons stériles

Chaque district aura des fournitures suffisantes pour envoyer 50 échantillons de selles au laboratoire régional. Outre ses fournitures, le district aura besoin de trouver un moyen pour envoyer les échantillons au laboratoire régional.

2. Niveau régional

Le laboratoire régional recevra des échantillons des districts et procédera à l'isolement initial de *V. cholerae*. Chaque région aura des fournitures suffisantes pour identifier 100 isoléments de *V. cholerae* et envoyer les isoléments au laboratoire de référence afin de procéder à des tests supplémentaires. Le matériel de base nécessaire au niveau régional est le suivant :

- Milieu TCBS
- Eau peptonée alcaline
- Antisérum polyvalent *V. cholerae* O1
- Gélose d'infusion de cœur (HIA) ou autre milieu non sélectif
- Boîtes de Pétri
- Tubes de transport (HIA utilisé comme milieu de transport pour les isoléments)

3. Niveau de référence

Le laboratoire régional enverra les souches à l'un des laboratoires de référence au niveau national pour confirmation et test de la sensibilité aux antimicrobiens. Les laboratoires de référence auront besoin de matériel suffisant pour confirmer au moins 500 isoléments envoyés par le niveau régional sur l'ensemble de l'année. A cette fin, le matériel suivant est nécessaire :

- Milieu TCBS
- Eau peptonée alcaline
- Antisérum polyvalent pour le sérotype O1 et O139 (*V. cholerae*)
- Antisérum pour l'identification du sérotype Ogawa
- Antisérum pour l'identification du sérotype Inaba
- Gélose d'infusion de cœur (HIA) ou autre gélose non sélective
- Boîtes de Pétri
- Tubes pour le transport et le stockage des isoléments (milieu HIA utilisé pour cela)
- Fournitures pour le test de résistance aux antimicrobiens (voir Annexe B)

4. Envoi aux laboratoires de référence internationaux

Dans le cadre du processus de surveillance au laboratoire, envoyer périodiquement des isoléments à un laboratoire de référence international pour confirmation des profils de sensibilité aux antimicrobiens. C'est particulièrement important si la souche démontre un profil de résistance aux agents antimicrobiens d'un caractère nouveau ou inhabituel. Des dispositions seront prises avec l'OMS pour envoyer de tels échantillons à un laboratoire de référence international et pour fournir un retour rapide d'informations sur les résultats.

5. Retour d'informations des résultats

Laboratoire régional au laboratoire de district, confirmation de la flambée de cas

Quand le laboratoire régional confirme la présence de *V. cholerae* O1 dans les échantillons de selles reçus du district, il contactera le district aussi rapidement que possible pour informer les autorités sanitaires que *V. cholerae* O1 a été identifié dans le district.

Laboratoires de référence aux laboratoires régionaux

Le laboratoire de référence enverra régulièrement les résultats des études faites sur les souches transmises par le laboratoire régional. Les résultats seront envoyés au laboratoire régional et au Ministère de la Santé. Il s'agit notamment des résultats des isollements envoyés pour confirmation des flambées de cas et de la surveillance routinière de *V. cholerae* faite tous les 3 mois. Ces résultats permettent de faire un contrôle interne de la qualité pour les laboratoires régionaux. De plus, de façon trimestrielle, les résultats des laboratoires de référence seront récapitulés et distribués aux laboratoires régionaux et aux personnes responsables au sein du Ministère qui les communiqueront aux autres parties concernées.

Laboratoire de référence international au laboratoire de référence

Le laboratoire de référence international fournira un retour régulier des résultats au laboratoire de référence national qui coordonne l'expédition des échantillons. Ces résultats seront partagés avec d'autres laboratoires de référence et permettront de faire un contrôle externe de la qualité pour l'identification de *V. cholerae* et pour déterminer la sensibilité aux antimicrobiens des souches de *V. cholerae*.

6. Éléments supplémentaires du réseau

Ce système peut être mis en place pour d'autres bactéries, par exemple celles qui sont à l'origine de la dysenterie. Par exemple, une enquête périodique des isollements de patients avec une diarrhée sanglante pourrait déterminer la prévalence de divers organismes causant la dysenterie et leurs profils de résistance aux antimicrobiens.